

2744001

revue le: 20.12.2022  
imprimée le: 20.12.2022

## RUBRIQUE 01: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit:  
VETIVER BY-INCO 100
- Code du produit:  
F3199
- No CAS:  
8016-96-4
- Numéro CE  
282-490-8
- No CAS EINECS:  
84238-29-9

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation

Ingrédient parfumant

Uniquement pour usage industriel

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

BIOLANDES, BP2                      TEL: +33(0)5.58.51.00.00  
2760 Route de Bélis                email: fds@biolandes.com  
40420 LE SEN  
FRANCE

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence  
FR-ORFILA (INRS):+33(0)1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 02: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Skin Irrit. 2 - H315 Provoque une irritation cutanée.  
Eye Irrit. 2 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
Skin Sens. 1 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.



GHS09

Aquatic Chronic 2 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques,  
entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger



GHS07    GHS09

- Mention d'avertissement  
Attention
- Mentions de danger  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence  
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  
P264 Se laver soigneusement après manipulation.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

(Suite page 2)

2744001

revue le: 20.12.2022  
imprimée le: 20.12.2022

**DESIGNATION : VETIVER BY-INCO 100**

(Suite de la page 1)

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
  - PBT:  
Non applicable.
  - vPvB:  
Non applicable.
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien  
la substance n'est pas comprise

\*

**RUBRIQUE 03: Composition/informations sur les composants**

3.1 Substances

No CAS	Désignation
8016-96-4	Chrysopogon zizanioides (L.) Roberty (Syn Vetiveria zizanioides (L.) Nash)

- Code(s) d'identification
- numéro CE:  
282-490-8

- Composants dangereux:

No CAS	Désignation	%
97-54-1	isoeugenol numéro CE: 202-590-7  Acute Tox. 4 - H302, Acute Tox. 4 - H312, Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 - H319, Skin Sens. 1A - H317; Skin Sens. 1A; H317: C >= 0,01 %	0,101-1,00

**RUBRIQUE 04: Premiers secours**

4.1 Description des mesures de premiers secours

- Remarques générales:  
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- Après inhalation:  
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
- Après contact avec la peau:  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
Laver immédiatement à l'eau.
- Après contact avec les yeux:  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion:  
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- Indications destinées au médecin:

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 05: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:  
CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.  
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:  
Jet d'eau à grand débit

(Suite page 3)

2744001

revue le: 20.12.2022  
imprimée le: 20.12.2022

**DESIGNATION : VETIVER BY-INCO 100**

(Suite de la page 2)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité:  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- Autres indications  
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

#### RUBRIQUE 06: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### RUBRIQUE 07: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Manipuler avec précaution. Eviter les secousses, les frottements et les chocs.

- Préventions des incendies et des explosions:  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:  
Ne conserver que dans le fût d'origine.  
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.  
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
- Indications concernant le stockage commun:  
Pas nécessaire.
- \* • Autres indications sur les conditions de stockage:  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### \* RUBRIQUE 08: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Néant

- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(Suite page 4)

2744001

revue le: 20.12.2022  
imprimée le: 20.12.2022

**DESIGNATION : VETIVER BY-INCO 100**

(Suite de la page 3)

**8.2 Contrôles de l'exposition**

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.  
Eviter tout contact avec les yeux.
- Protection respiratoire:  
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- Protection des mains:  
Gants de protection  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériau des gants  
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- Temps de pénétration du matériau des gants  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux/du visage  
Lunettes de protection

**RUBRIQUE 09: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Indications générales**

*	<b>État physique</b>	Liquide
	<b>Couleur:</b>	jaune-brun
	<b>Odeur:</b>	boisée
	<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
	<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non déterminé.
	<b>Inflammabilité</b>	Non déterminé.
	<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
*	<b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
*	<b>Supérieure:</b>	Non déterminé.
	<b>Point d'éclair</b>	> 100,0 °C NFT 60-103 CC
*	<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
*	<b>pH</b>	Non déterminé.
	<b>Viscosité:</b>	
*	<b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé.
*	<b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
	<b>Solubilité</b>	
	<b>l'eau:</b>	Non déterminé.
	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
	<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
	<b>Densité et/ou densité relative</b>	
	<b>Masse volumique:</b>	Non déterminé.
*	<b>Densité relative</b>	Non déterminé.
*	<b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
	<b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
	<b>Aspect:</b>	

(Suite page 5)

2744001

revue le: 20.12.2022  
imprimée le: 20.12.2022

**DESIGNATION : VETIVER BY-INCO 100**

(Suite de la page 4)

<b>Forme:</b>	visqueux
<b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</b>	
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non déterminé.
<b>Propriétés explosives:</b>	Non déterminé.
<b>Teneur en solvants:</b>	
* <b>Teneur en substances solides:</b>	0,00 %
<b>Changement d'état</b>	
* <b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé.
<b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
* <b>Substances et mélanges explosibles</b>	non applicable
* <b>Gaz inflammables</b>	non applicable
* <b>Aérosols</b>	non applicable
* <b>Gaz comburants</b>	non applicable
* <b>Gaz sous pression</b>	non applicable
* <b>Liquides inflammables</b>	non applicable
* <b>Matières solides inflammables</b>	non applicable
* <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	non applicable
* <b>Liquides pyrophoriques</b>	non applicable
* <b>Matières solides pyrophoriques</b>	non applicable
* <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	non applicable
* <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	non applicable
* <b>Liquides comburants</b>	non applicable
* <b>Matières solides comburantes</b>	non applicable
* <b>Peroxydes organiques</b>	non applicable
* <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	non applicable
* <b>Explosibles désensibilisés</b>	non applicable

\* **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses  
Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:  
Non déterminé.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ISO LD/LC

8016-96-4      **Chrysopogon zizanioides (L.) Roberty (Syn  
Vetiveria zizanioides (L.) Nash)**

(Suite page 6)

2744001

revue le: 20.12.2022  
imprimée le: 20.12.2022

**DESIGNATION : VETIVER BY-INCO 100**

(Suite de la page 5)

Oral, LD50: >5000 mg/kg (rat) (OECD 401)  
Dermique, LD50: >5000 mg/kg (lapin) (OECD 402)

**97-54-1 isoeugenol**

Oral, LD50: 1560 mg/kg (rat)

- Effet primaire d'irritation:

- de la peau:

- Irrite la peau et les muqueuses.  
Provoque une irritation cutanée.

\*

- des yeux:

- Effet d'irritation.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

\*

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Sensibilisation possible par contact avec la peau.

- Mutagénicité sur les cellules germinales

**8016-96-4 Chrysopogon zizanioides (L.) Roberty (Syn  
Vetiveria zizanioides (L.) Nash)**

OECD 471 AMES: NEGATIVE (in vitro) (2010, REACH file)

- Cancérogénicité  
Non déterminé.
- Toxicité pour la reproduction  
Non déterminé.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique  
Non déterminé.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée  
Non déterminé.
- Danger par aspiration  
Non déterminé.
- Toxicité subaiguë à chronique:  
Non déterminé

11.2 Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbant le système endocrinien  
la substance n'est pas comprise

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

**8016-96-4 Chrysopogon zizanioides (L.) Roberty (Syn  
Vetiveria zizanioides (L.) Nash)**

CE50/48h: 0,95 mg/l (daphnie) (OECD 202, 2004)

ErC50(0-48h): 9,1 mg/l (algue) (2010, REACH file)

12.2 Persistance et dégradabilité

**8016-96-4 Chrysopogon zizanioides (L.) Roberty (Syn  
Vetiveria zizanioides (L.) Nash)**

OECD 301: 41,8 % (in vitro) (310 28 days, 2010)

Pas facilement biodégradable.

- Comportement dans les compartiments de l'environnement:  
Non déterminé.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT:  
Non applicable.
- vPvB:  
Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

\*

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(Suite page 7)

2744001

revue le: 20.12.2022  
imprimée le: 20.12.2022

**DESIGNATION : VETIVER BY-INCO 100**

(Suite de la page 6)

- Effets écotoxiques:  
Non déterminé.
- Remarque:  
Toxique chez les poissons.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:  
Toxique pour les organismes aquatiques.  
La substance est dangereuse pour l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation:  
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADR** UN3082  
**IMDG** UN3082  
**IATA** UN3082

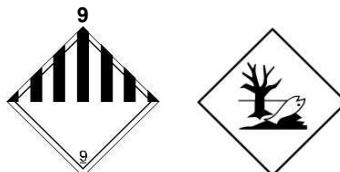
#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR** 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (VETIVERIA ZIZANIOIDES)  
**IMDG** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (VETIVERIA ZIZANIOIDES)  
**IATA** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (VETIVERIA ZIZANIOIDES)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**  
**Classe** 9 (M6) Matières et objets dangereux divers.

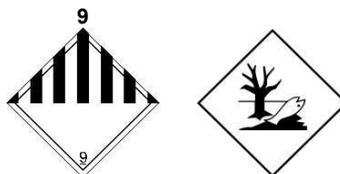
**Étiquette**



**IMDG**

**Class** 9 Matières et objets dangereux divers.

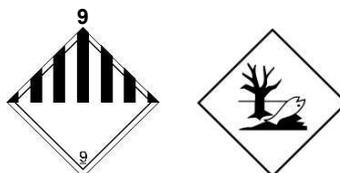
**Label**



**IATA**

**Class** 9 Matières et objets dangereux divers.

**Label**



(Suite page 8)

2744001

revue le: 20.12.2022  
imprimée le: 20.12.2022

**DESIGNATION : VETIVER BY-INCO 100**

(Suite de la page 7)

14.4 Groupe d'emballage

<b>ADR</b>	III
<b>IMDG</b>	III
<b>IATA</b>	III

14.5 Dangers pour l'environnement

**Marine Pollutant:** Oui

• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières et objets dangereux divers.

**Indice Kemler:** 90

**No EMS:** F-A,S-F

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

• Indications complémentaires de transport:

Non applicable.

**ADR**

**Quantités exceptées (EQ):** E1

**Quantités limitées (LQ)** 5L

**Catégorie de transport** 3

**Code de restriction en tunnels** E

**IMDG**

**Limited quantities (LQ)** 5L

**Excepted quantities (EQ)** E1

• "Règlement type" de l'ONU:

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,  
LIQUIDE, N.S.A. (VETIVERIA ZIZANIOIDES), 9, III

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2011/65/UE Limitation de l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Ann.II

la substance n'est pas comprise

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite pour l'octroi d'une licence - article 5, § 3)

la substance n'est pas comprise

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

la substance n'est pas comprise

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

\* la substance n'est pas comprise

- Règlement (CE) n° 111/2005 pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers

\* la substance n'est pas comprise

- Prescriptions nationales:

- Directives techniques air:

- Classe Part en %

\* I

- Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

EU

(Suite page 9)

2744001

revue le: 20.12.2022  
imprimée le: 20.12.2022**DESIGNATION : VETIVER BY-INCO 100***(Suite de la page 8)***RUBRIQUE 16: Autres informations**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés et les domaines d'application de celui-ci. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

**• Phrases importantes**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

**• Remarques pour formation**

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

**• Acronymes et abréviations:**

CE50: effective concentration at 50%  
ErC50: concentration of test substance which results in a 50 percent reduction in either growth rate (ErC50) relative to the control within 72hrs exposure.  
IFRA: International Fragrance Association  
IOFI: International Organization of the Flavor Industry  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organisation  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

**• Sources**

IFRA/IOFI Labelling Manual, Dossier d'enregistrement REACH, Informations fournisseurs

**• \* Données modifiées par rapport à la version précédente**